

Jeudi 16 octobre 2025

Pour une exploitation mutualisée des bassins de navigation de Bretagne Sud La Région entre au capital de la Compagnie des Ports du Morbihan

Lors de la session plénière du Conseil régional, son Président, Loïg Chesnais-Girard, a proposé ce jeudi que soit mutualisée l'exploitation de ses ports de plaisance en Bretagne Sud avec la Compagnie des Ports du Morbihan (CPM), acteur historique créé fin 2012 par le Département du Morbihan. D'un côté, les 17 ports (12 600 places) gérés par cette société publique locale (SPL), de l'autre, les places maritimes et fluviales, propriétés de la Région. En entrant au capital de la CPM à hauteur de 3,6 M€, la collectivité s'engage à transférer progressivement la gestion des ports de la rade de Lorient, de Vannes et Redon à la SPL, pour aboutir à une exploitation unifiée, plus lisible et engagée dans les transitions.

Un service aux usagers optimisé sur un même bassin

En Bretagne Sud, la Région partage aujourd'hui, avec le Département du Morbihan et Lorient Agglomération (qui rejoint aussi la CPM), une **vision commune de la gouvernance portuaire**, en cohérence avec la **stratégie portuaire régionale**, votée fin 2023.

Dans un contexte financier contraint, il s'agit de consolider **une compagnie maritime, en capacité de mutualiser des moyens, d'investir et d'offrir aux usagers un service public unifié**, pour une navigation responsable et « sans couture ».

Dans les ports dont la Région est propriétaire, la gestion était jusqu'ici concédée à différentes communes ou intercommunalités qui, elles-mêmes, avaient délégué une partie de l'exploitation à des opérateurs comme la CPM ou la SEM Sellor dans le pays de Lorient, selon des contrats divers, notamment dans la durée.

Trois partenaires majeurs et des collectivités associées

Un trop grand nombre d'acteurs sur une même zone de navigation ne pouvait que nuire à l'offre de services. L'organisation nouvelle permettra de porter des projets utiles, notamment en termes de **transitions environnementales** et de **décarbonation**, en y associant les communes d'implantation, pour tout ce qui concerne les interfaces ville-port.

Le conseil d'administration de la CPM se répartit désormais entre **18 sièges** : 11 pour le Département du Morbihan (contre 12 actuellement), 2 pour la Région Bretagne, 2 pour Lorient Agglomération et 3 pour le groupe représentant la trentaine de collectivités locales concernées.

Le nouveau **pacte d'actionnariat** entre les 3 partenaires principaux entrera en vigueur **début 2026**. Il scelle leur coopération et reconnaît la SPL CPM comme **l'outil privilégié en matière de plaisance sur le territoire Sud Bretagne** et, plus particulièrement, dans la rade de Lorient.

Une même démarche unifiée en Bretagne Nord

Selon les mêmes principes, le paysage de la plaisance se simplifie et se structure au nord, sur un autre grand bassin de navigation. Là aussi, c'est une SPL, **Bretagne Plaisance**, créée fin 2022 par **la Région et la Ville de Saint-Malo**, qui exploite désormais les Bas-Sablons et Vauban. Elle élargira ses missions progressivement, en intégrant, en 2026 et 2027, **Cancale** et les ports de la **Rance fluviale** jusqu'à **Dinan**, puis ceux du Nord-ouest Bretagne, avec l'objectif de se coordonner à l'échelle régionale.

Les ports, propriété de la Région, en Bretagne-Sud

Ces places portuaires étaient jusqu'ici gérées par différents acteurs :

- > **Ports de plaisance en rade de Lorient** : Lorient centre, Lorient la Base, Larmor-plage Kernével... (concessionnaire : Lorient agglomération / subdélégation partielle Sellor) ;
- > **Port fluvial d'Hennebont** (concessionnaire : Ville d'Hennebont / gestion Sellor) ;
- > **Port de commerce de Vannes** (concessionnaire : Ville de Vannes / subdélégation partielle CPM) ;
- > **Port fluvial de Redon** (concessionnaire : Redon Agglomération / contrat de prestation CPM).

SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Aymery Bot (07 50 12 41 30) | Sébastien Jédon (06 22 49 94 69)
www.bretagne.bzh/espace-presse